

Conseillers élus:.....8
Conseillers en fonction :.....8
Conseillers présents:.....7

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Serge KRAEMER, M. Olivier ROUX, M. Adrien WEISS,
M. Christophe SCHIMPF, M. Olivier ROUX

Absent excusé :

M. Didier BRAUN

N° 115/2021

Assiste :

M. Olivier THOMASSIN

Point quatre de l'ordre du jour : Régie ordures ménagères : réévaluation du prix de vente des composteurs aux usagers

Le Président informe les membres du Bureau de l'augmentation sensible du prix d'achat des composteurs suite à l'augmentation des matières premières.

Le Président précise que le prix d'achat s'élève actuellement à 85,20 euros TTC contre 66,73 euros TTC en 2018.

Le Président rappelle que le prix de vente actuelle aux usagers est de 25,00 euros TTC et que le SMICTOM contribue à hauteur de 50% du restant à charge dans la limite de 25,00 euros par composteur.

Le Président signale enfin que les Communautés de communes environnantes mènent également des réflexions pour réévaluer le prix de vente aux usagers et le fixer à 30,00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres :

- fixe le prix de vente de composteur à 30,00 euros TTC
- acte que le prix sera applicable à compter du caractère exécutoire de la présente délibération
- donne tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme

Fait à Hohwiller, le 3 novembre 2021

Le Président
Paul HEINTZ

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE :
Vu la réception en sous-préfecture le
Vu la publication le

